



**FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE
DE LA METALLURGIE**

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00

fax. 01 45 83 78 87

contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

FO garant des normes sociales dans le secteur européen de la construction, de l'entretien, de la réparation et de la transformation de navires

Après plusieurs années de discussions, Sea Europe (organisation sectorielle représentant les employeurs) et industriAll European Trade Union ont adopté par un texte, un ensemble de normes sociales afin de promouvoir des conditions de travail sûres et socialement justes dans tous les chantiers navals européens.

Aujourd'hui, FO Métaux défend ce texte et entend bien en faire la promotion.

Pourquoi les représentants français du Sea Europe ne s'accaparent-ils pas de cette avancée sociale et n'en font-ils pas la promotion dans tout le secteur de la construction, de l'entretien, de la réparation et de la transformation de navires ?

Pour FO Métaux, lorsqu'on conteste et ce à juste titre, que des marchés publics sont accordés à des pays qui ne respectent pas les normes sociales définies par l'OIT, on doit s'appliquer au minimum à soi-même ce que l'on condamne aux autres.

Pour FO Métaux, c'est également toute la sous-traitance européenne qui doit être concernée par ces nouvelles normes sociales obtenues, comme le prévoit le texte ainsi que leurs fournisseurs.

FO Métaux entend faire connaître cette position commune du 14 octobre dernier signée à Bruxelles, et à faire appliquer les critères de la responsabilité sociale dans toutes les entreprises qui pourraient être concernées. Ce texte arrive notamment dans une période où la Commission Européenne travaille sur la mise en place d'une directive de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Paris, le 24 février 2014

Contacts :

Stéphane MARTEGOUTE : Membre FO au comité sectoriel naval industriAll European Trade Union

06.19.81.64.83

Eric KELLER : Secrétaire Fédéral : 06.82.66.65.13